

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 3 QUATER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la proposition de rétablissement de l'article 4 du présent projet de loi dans sa version adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.